

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS
POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE FIN D'ANNEE 2024**

Adm N° 2024- 134

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la volonté de la Ville d'organiser une programmation culturelle pour la fin d'année 2024,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

De signer les contrats suivants pour la programmation du service culturel de septembre 2024:

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
21/09/2024	TRIO TOPAZE HUMBERT Lucie (flûte) 24 rue Marcel Bourdarias, 94140 Alfortville	500.00 € (GUSO)	Cloître de l'Abbaye 6 PL Durand de Bredon, 82200 Moissac	Service culturel
21/09/2024	TRIO TOPAZE ROUSSET Claire (alto) 10 rue Mirabeau, 94120 Fontenay-sous- bois	500.00 € (GUSO)	Cloître de l'Abbaye 6 PL Durand de Bredon, 82200 Moissac	Service culturel
21/09/2024	TRIO TOPAZE MORAND Alexandra (harpe) 30, rue de Bellefond, 75009 Paris	500.00 € (GUSO)	Cloître de l'Abbaye 6 PL Durand de Bredon, 82200 Moissac	Service culturel

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 06 Août 2024

Pour le Maire et par Délégation,
Le Premier Adjoint,



Luc PORTES